

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015 à 19 HEURES 00

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2015,
2. Informations diverses,
3. SDESM : adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes,
4. Convention GRDF,
5. Convention déneigement,
6. Centre de Gestion : contrat Assurance Groupe,
7. Indemnités du trésorier 2015,
8. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
9. Questions diverses.

Convocation et affichage : 23/11/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

Présents : Stéphane HALLOO, Gilles de MARTINO, Odile GRENET, Alexandre COCUET, Franck GARTISER, Virginie DENNEQUIN (arrivée au point 5), Philippe DENEYRAT, Olivier LACROIX, Gabriel GOEMANS, Valérie CARNEIRO (arrivée au point 9), Richard WARZOCHA, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Patrick LEJONC.

Absents représentés :

Brigitte BREDIN représentée par Philippe DENEYRAT
 Virginie DENNEQUIN représentée par Odile GRENET
 Valérie CARNEIRO représentée Franck GARTISER
 Marie-Thérèse LE QUELLEC représentée par Stéphane HALLOO

Absent excusé : //

Secrétaire de séance : Gabriel GOEMANS

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Demande de rectification :

- Monsieur COCUET demande que le point 2 page 97 soit complété, à savoir : *« Contrat Triennal de Voirie : dossier accepté par le Département. Monsieur COCUET demande comment sera financée la part communale. Monsieur le Maire répond qu'il faudra établir un plan de financement lors des prochaines commissions des finances. Face à cette réponse, un débat est lancé sur les prochaines restrictions budgétaires, à savoir : la non reconduction du poste administratif à mi-temps au 1^{er} janvier 2016, l'augmentation des impôts... »*, à la place des « ... » *il souhaite voir apparaître en plus :*

- *réorganisation du temps de travail face au départ de Madame Frisson en répartissaient les taches entre Madame Gobinot et les élus,*
 - *diminution des indemnités des élus adjoints de 30 %,*
 - *changement de la situation de Monsieur le Maire afin d'économiser les charges sociales.*
- Point 5 page 98 - Monsieur COCUET souhaite que soit ajouté qu'il n'était pas d'accord avec ce commentaire de Monsieur de Martino.
- Monsieur Lejonc demande si la dématérialisation du compte rendu reste exceptionnelle ou permanent. Monsieur le Maire lui répond que l'idée est de dématérialiser au maximum. Monsieur Lejonc demande que les comptes rendus lui soient communiqués en format papier. Monsieur le Maire

demande si quelqu'un d'autre souhaite également les recevoir en format papier. Personne ne se manifeste.

- Monsieur le Maire relève au faute de frappe sur le point 2 page 96, il faut lire G.P.F.C.C.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2) INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département de Seine et Marne annonçant une aide forfaitaire aux communes rurales pour l'entretien de leur voirie. Cette aide représente un montant de 1417 € pour l'année 2015.
- Monsieur le Maire informe qu'il reste des créneaux pour les permanences du bureau de vote. Madame Grenet rappelle que ces demandes ne devraient pas être réglées pendant un conseil municipal. Elle précise qu'un conseil municipal entérine des décisions.

3) SDESM – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes au SDESM.

4) CONVENTION GrDF

Monsieur le Maire explique qu'il y a actuellement 47 logements et entreprises de raccordés au Gaz de ville.

Madame Grenet demande que ce point soit travaillé en commission bâtiment/voirie/urbanisme.

De ce fait, ce point est ajourné.

5) CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur de Martino lequel informe qu'il a revu Monsieur Vallée à ce sujet, celui-ci ne souhaite pas reconduire la convention.

Plusieurs demandes ont été faites aux agriculteurs du secteur, soit ils n'ont pas répondu, soit ne souhaitent pas intervenir.

Seule l'entreprise Parisot de Saint-Denis-lès-Rebais a fait une proposition de déneigement et de salage sur la commune au taux horaire de 65 € HT. L'entreprise Parisot effectuera son passage après avoir déneigé la commune de Saint-Denis-lès-Rebais.

Arrivée de Madame Dennequin.

Monsieur Lejonc demande que l'on sache combien de temps il estime passer à déneiger Saint-Denis-lès-Rebais afin d'évaluer quand il sera disponible pour déneiger Chauffry.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fourni la lame, le saloir et le sel.

Il est rappelé que pour mémoire, Monsieur Vallée prenait 50 € de l'heure, il ne fournissait pas le carburant et ne passait pas la saleuse.

Suite au débat, la décision est ajournée et renvoyé en commission.

6) CENTRE DE GESTION – CONTRAT ASSURANCE GROUPE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion de Seine et Marne qui indique que le contrat-groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service arrive à son terme le 31 décembre 2016. Par conséquent, le Centre de Gestion doit le remettre en concurrence. Cette remise en concurrence s'effectuera dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert. La durée du marché à souscrire sera à nouveau de 4 ans. La commune conservera la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat-groupe si les conditions obtenues ne conviendraient pas.

Le point de départ de la procédure revient à demander à la commune de confier au Centre de Gestion de Seine et Marne le soin d'agir pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier au Centre de Gestion de Seine et Marne le soin d'agir pour le compte de la Commune de Chauffry pour la remise en concurrence du contrat-groupe.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Madame Carneiro.

7) INDEMNITES DU TRESORIER 2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser l'indemnité receveur à Madame DELALOT Agnès pour l'année 2015, à savoir :

Indemnité de budget	30,49 €
Indemnité de conseil	364,75 €
Soit un montant brut	395,24 €
Montant net	360,24 €

La dépense est inscrite au budget 2015 à l'article 6225 (indemnités au comptable et au régisseur).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Madame Grenet fait remarquer que plusieurs versions ont été communiquées et demande qu'elle est la bonne. Monsieur le Maire lui répond que la dernière version est la bonne.

Il est proposé d'ajourner cette décision afin d'avoir une meilleure idée sur le projet.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Grenet demande qu'un relevé de décisions soit rédigé à chaque commission. Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait.
- Madame Dennequin demande le planning des commissions pour 2016.
- Madame Carneiro demande s'il y a eu des avancées sur les leviers, notamment les indemnités d'élus. Madame Grenet lui répond que lors de la réunion de la veille, Madame Le Quellec, Monsieur Cocuet et elle-même ont acceptés de baisser leurs indemnités à hauteur de celle des communes de moins de 1000 habitants, cependant Messieurs Halloo et de Martino ont refusé. Monsieur Lejone demande quelles seront les conséquences pour l'acceptation du prêt bancaire pour le CTV. Monsieur Cocuet répond qu'il faudra trouver de l'épargne ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 22.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Gabriel GOEMANS Conseiller,
Gilles de MARTINO 1 ^{er} adjoint,	Franck GARTISER Conseiller,	Valérie CARNEIRO Conseillère,
Odile GRENET 2 nd adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Alexandre COCUIET 3 ^{ème} adjoint,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE Conseillère,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 4 ^{ème} adjointe,	Olivier LACROIX Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,